

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER
B.P. n° 714 - 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE**

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2025

Date de convocation : 11 décembre 2025

Délibération n° 2025_165_D_TRA

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 17 décembre à 18 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier.

Étaient présents :

Monsieur Fabien GABORIT, Président ;
Messieurs Jacques BOBIN, 1^{er} Vice-Président, Louis GIBIER, 2^{ème} Vice-Président, Patrice DE BONNAFOS, 3^{ème} Vice-Président, Madame Catherine COESLIER, 5^{ème} Vice-Présidente ;
Messieurs Patrice AUBERNON, Jean-Maurice FOUASSON, Philippe GAUTIER, Cyril PETRARU, Conseillers communautaires ;
Mesdames Muriel COUILLOON, Laurence DATTIN-KROTOFF, Nicole GROLEAU, Sylvie GUEGUEN, Agnès GUYARD, Anne LAROCHE-JOUBERT, Manuela RABALLAND, Martine RACINET, Jessica TESSIER, Conseillères communautaires.

Excusés ayant donné procuration :

Yan BALAT à Manuela RABALLAND ; Jean-Pierre BRUNET à Nicole GROLEAU ; Dominique CHANTOIN à Anne LAROCHE-JOUBERT.

Absents/Excusés :

Bernard GUITTON, Jean-François LALANNE, Laurent SOULARD.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
24	18	3	21	21	0	0

Monsieur Jean-Maurice FOUASSON a été élu secrétaire de séance.

OBJET : TRANSPORTS - MOBILITÉ - Modification du règlement d'exploitation du service de transport à la demande Mob'Île

Le règlement d'exploitation définissant les conditions générales de fonctionnement selon lesquelles les voyageurs peuvent utiliser les services de transport à la demande de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier, a été approuvé par le Conseil communautaire le 30 aout 2024.

L'évolution des usages et des attentes des usagers rend nécessaire une adaptation du règlement d'exploitation sur trois points.

Les modifications proposées concernent :

1 La desserte des grandes surfaces pour la formule porte-à-porte

Les usagers bénéficiant de la formule en porte-à-porte signalent régulièrement le besoin d'une desserte des grandes surfaces. Il est proposé d'instaurer cette desserte sous réserve que les grandes surfaces concernées disposent d'un service d'abandon de caddie afin d'éviter l'encombrement des coffres des véhicules.

2 La clarification des certificats médicaux pour la formule porte-à-porte

Actuellement, les personnes momentanément empêchées de se déplacer peuvent bénéficier de la formule porte-à-porte sur présentation d'un certificat médical. Cependant, ces certificats ne précisent pas toujours la date de fin de la situation temporaire. Il est proposé de clarifier cette exigence pour faciliter la gestion des inscriptions.

3 Le refus de transport des personnes en état d'ébriété

Pour garantir la sécurité de tous, il est nécessaire de préciser dans le règlement que les conducteurs peuvent refuser le transport des personnes en état d'ébriété et de rappeler que tout comportement susceptible de nuire au confort des autres usagers, au personnel ou à l'ordre public à bord du véhicule est strictement interdit.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver les modifications du règlement d'exploitation tel qu'inscrit dans le document joint en annexe.

Après en avoir délibéré,

- Vu le règlement d'exploitation en vigueur ;
- Vu la nécessité d'adapter le service aux besoins des usagers, à améliorer son efficacité et à garantir la sécurité de tous ;
- Vu l'avis de la Commission « Transition énergétique et écologique, mobilité et éco-participation : gestion des milieux aquatiques, gestion et développement des marais, agriculture et alimentation, PCAEET » sollicitée par mail le 21 novembre 2025 ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve le règlement d'exploitation modifié du transport à la demande figurant en annexe ;
- donne pouvoir au Président pour signer toutes les pièces nécessaires à la suite de cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Président,
Fabien GABORIT.

Signé électroniquement par : Fabien
Gaborit
Date de signature : 19/12/2025
Qualité : Président de la CC Ile de
Noirmoutier

